

De nouvelles accusations pèsent sur Lionel Girardin

Vevey
L'affaire prend une nouvelle tournure: l'élu PS a installé du coworking à la rue du Simplon 48 sans l'aval formel de son conseil de fondation

Stéphanie Arboit

Deux volets sont inextricablement liés dans l'affaire Girardin, du nom du municipal veveysan PS actuellement en arrêt maladie. D'un côté, la gestion de la Fondation Apollo, qu'il présidait, et sur laquelle un audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) est en cours.

L'autre chapitre concerne l'occupation des locaux situés à la rue du Simplon 48, à Vevey. Nouvelle révélation: la Fondation Apollo (installée à deux pas de là) a payé huit mois de loyers pour cette adresse (pour un montant de plus de 21 000 fr., sans compter les nettoyages), alors que le conseil de fondation n'avait jamais voté à ce sujet. À l'encontre des buts de la fondation (qui s'occupe de loger les plus démunis) et sans l'autorisation formelle de son organe suprême, Lionel Girardin y aurait installé du coworking pour le compte de la fondation.

Pour comprendre, il faut savoir qu'Apollo a atterri au centre de Vevey en mai 2015, à la rue de Lausanne 17, dans des locaux trop grands pour elle. Décision a donc été prise par le conseil de fonda-

«Le conseil de fondation d'une entité d'intérêt public n'allait pas élaborer des stratégies pour faire du business en dehors de ses buts: c'est une question de bon sens!»

Une source proche du dossier

tion d'y installer du coworking, dans le but de réduire la facture du loyer en partageant les frais.

Le mois suivant, Christoph Gerber, à l'époque chef du Service des affaires sociales et familiales (DASF), sollicite la Fondation Apollo (où il siège de par sa fonction) «pour trouver des sous-locataires» pour des locaux vides, à la rue du Simplon 48. La DASF les a en effet quittés, mais le bail, au nom de la Ville, court jusqu'en 2019. Lionel Girardin le contacte pour signifier son intérêt d'y installer des coworkers. Il demande au passage une participation de la Ville au loyer ainsi qu'aux frais d'installation et s'enquiert de savoir si le mobilier est mis à disposition gratuitement.

Quand les premiers coworkers ont-ils emménagé dans ces locaux? «Octobre ou novembre 2015», selon Lionel Girardin. Selon la Ville de Vevey, qui avait prévu de communiquer dans ce

«La question d'activités de coworking en lien avec le Simplon 48 s'était précisément posée lors d'une séance du conseil de fondation»

Ludovic Tirelli
Avocat de Lionel Girardin

sens au Conseil communal de ce jeudi, la Fondation Apollo serait arrivée au 1er janvier 2016. Mais au vu des incertitudes et parce que la Commission de gestion enquête encore, la communication prévue sera retirée.

Prérogatives de président?

Selon une source proche du dossier, il aurait été absurde que la Fondation Apollo s'intéresse à la rue du Simplon 48: «D'abord parce qu'Apollo venait d'emménager dans des locaux trop grands pour elle. Ensuite parce que le conseil de fondation d'une entité d'intérêt public n'allait pas élaborer des stratégies pour faire du business en dehors de ses buts: c'est une question de bon sens.»

Pourtant, étant donné que la disponibilité du Simplon 48 avait été évoquée devant le conseil de fondation d'Apollo, Lionel Girardin pouvait-il estimer que la déci-

sion d'y installer du coworking lui appartenait, comme président? Une demande de reprendre le bail a d'ailleurs été faite par la directrice d'Apollo et Lionel Girardin en janvier 2016. Pensaient-ils tous deux en avoir les prérogatives, dans une optique de gestion courante? «Mon client ne s'exprimera pas plus en détail sur le sujet, pour ne pas interférer avec l'audit du CCF en cours», répond Maître Ludovic Tirelli, avocat de Lionel Girardin. Qui souligne néanmoins: «Il est faux d'affirmer que le conseil de fondation ignorait le coworking au Simplon 48 puisque la question d'activités de coworking en lien avec le Simplon 48 s'était précisément posée lors d'une séance du conseil de fondation.»

À noter par ailleurs que, dès le moment où le conseil de fondation a décidé de cesser toute activité de coworking, soit dès septembre 2016, ce n'est plus Apollo mais Lionel Girardin qui a payé le loyer du Simplon 48.

La Ville de Vevey a payé les loyers du Simplon 48 en 2015. Pour la Fondation Apollo? Durant huit mois en 2016, Lionel Girardin a-t-il eu raison de faire payer ces factures par Apollo alors qu'un tel coworking sortait des buts de la fondation et que le conseil n'avait pas voté sur pareille pratique? L'audit du CCF devra répondre à ces questions, comme à d'autres déjà soulevées dans nos colonnes.

Le Conseil communal se penchera lui aussi sur une question, ce jeudi soir: faut-il ou non demander la suspension de Lionel Girardin? En cas de vote positif, le Conseil d'État tranchera.